

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du :

## REGLEMENT GRAPHIQUE

- U Zone urbaine représentant le bourg
- Ue Zone urbaine réservée aux équipements
- Ux Zone urbaine réservée aux activités artisanales et commerciales
- Uxa Zone d'activités à vocation agricole
- 1AU Zone à urbaniser équipée ou insuffisamment équipée
- 2AU Zone à urbaniser à long terme
- A Zone agricole
- Ae Secteur identifiant la station d'épuration
- N Zone naturelle ou forestière
- Na Secteur identifiant le musée et les activités liées au patrimoine archéologique
- Ne Secteur réservé aux équipements communaux

- Zone inondable
- Zone humide
- Espaces Boisés Classés

Protection au titre de la loi Paysage (Art. L151-19 CU)

- Patrimoine architectural (élément linéaire)
- Patrimoine architectural (élément ponctuel)
- Haie
- ★ Arbre isolé
- Boisement
- Zone patrimoniale (bâti et environnement paysager)

- Batiment admettant un changement de destination

Emplacement réservé

- 1 Création de voirie - 10m\*56m - commune
- 2 Création de voirie - 88m\*5m - commune
- 3 Piste cyclable - 6m\*372m - commune
- 4 Piste cyclable - 6m\*174m - commune
- 5 Piste cyclable - 6m\*700m - commune
- 6 Bassin de rétention - 600m2 - commune
- 7 Agrandissement terrain de football / équipement public - 1.87ha - commune

- Zone de patrimoine archéologique

